

84 D'ERLON
Société civile immobilière au capital de 1.000 €
Siège social : 84 place Drouet d'Erlon - 51100 REIMS
800 805 764 RCS REIMS

ACTE UNANIME

DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU 3 JANVIER 2024

LES SOUSSIGNES :

→ Société « CIME »

Société à responsabilité limitée au capital de 380.000 €, ayant son siège social à SAINT-QUENTIN (02100), 23 rue Ledru Rollin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT-QUENTIN sous le numéro 537 702 599.

Représentée par Monsieur Claude MARCHAND, en sa qualité de gérant.

En sa qualité de propriétaire de 99 parts sociales en pleine propriété.

→ Monsieur Claude MARCHAND

Né à SAINT-QUENTIN (Aisne), le 25 août 1976.

Domicilié et demeurant à MESNIL-SAINT-LAURENT (02720), 9 rue du Cheval Blanc.

En sa qualité de propriétaire de 1 part sociale en pleine propriété.

Lesdits soussignés agissant en qualité de seuls associés de la société « 84 D'ERLON » et statuant aux présentes en vertu de l'article 1854 du Code civil et de l'article 19 des statuts sociaux.

PRENNENT A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Les associés décident de transférer le siège social de REIMS (51100), 84 place Drouet d'Erlon à THILLOIS (51370), rue des Ormisseaux, ZAC de Thillois, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Les associés, en conséquence de la décision qui précède, décident de modifier l'article 4 des statuts sociaux intitulé « SIEGE SOCIAL », ainsi qu'il suit :

u

Article 4

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

« Le siège social est fixé à : **rue des Ormisseaux
ZAC de Thillois
51370 THILLOIS**

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs sur décision collective extraordinaire des associés. »

TROISIEME DECISION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes des associés en date du 3 janvier 2024, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original sera conservé dans les archives de la société.

A cet effet, un original des présentes est remis à la gérance qui le reconnaît.

Fait à REIMS,
Le 3 janvier 2024.

Pour la société « CIME »

M. Claude MARCHAND



M. Claude MARCHAND

